



Centre Hospitalier  
Victor Dupouy  
Argenteuil

# ▶ INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS "Camille CLAUDEL"



Direction : Martine NOVIC

## LES AIDES FINANCIERES EVENTUELLES

### ⇒ Bourses d'études :

Des bourses d'études peuvent être accordées par le Conseil Régional aux étudiants dont les ressources ne dépassent pas un plafond fixé annuellement. Elles n'entraînent pas d'engagement à servir. **Les demandes sont faites après l'inscription définitive**, elles transitent par l'I.F.S.I.

Une information plus détaillée vous sera donnée ultérieurement.

### ⇒ Allocations d'études :

Des allocations d'études sont proposées aux étudiants en SI par les établissements d'hospitalisation publics ou privés qui l'estiment nécessaire sous forme de contrats de pré-recrutement. Ils sont assortis d'un engagement de servir, variable selon la durée des allocations versées. Ils sont généralement proposés à partir de la 2<sup>ème</sup> année.

Le montant proposé est variable selon les structures de soins en fonction de leur besoin de recrutement.

### ⇒ Promotion professionnelle :

Les agents des établissements hospitaliers publics peuvent conserver leur traitement durant leur scolarité. En contrepartie, ils ont un engagement de servir d'une durée de 3 ans.

Pour tous renseignements, vous adresser au Directeur des Ressources Humaines de votre établissement employeur ou au service de formation continue.

### ⇒ Congé individuel de formation (C.I.F) ou congé de formation professionnelle (CPF) :

Pour tous renseignements concernant le congé individuel de formation, vous renseigner auprès du service des ressources humaines, de votre employeur qu'il relève du secteur privé ou public.

### ⇒ Demandeur d'emploi :

Vous renseigner auprès de votre agence Pôle Emploi qui examinera vos droits.